



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Europe et éducation

Question au Gouvernement n° 883

Texte de la question

EUROPE ET ÉDUCATION

M. le président. La parole est à Mme Marguerite Deprez-Audebert, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, en ce mois de l'Europe, il convient de réfléchir au virage que nous souhaitons faire prendre à l'Union. L'adhésion au projet européen est en panne. Dans mon département du Pas-de-Calais, terre fertile en jumelages il y a cinquante ans, l'eurosepticisme prévaut désormais.

Il est plus que temps de se tourner vers le futur ; et le futur, ce sont les jeunes. Or nos jeunes se demandent ce que l'Europe a à leur offrir. Les statistiques électorales montrent qu'ils se désintéressent du scrutin européen : 73 % des 18-35 ans n'ont pas voté en 2014.

C'est pourtant la jeunesse qui est la première concernée par l'évolution de l'Europe, cette jeunesse qui doit se sentir interpellée lorsqu'elle entend des déclarations venues de Pologne ou de Hongrie s'affranchir de nos valeurs humanistes, et que tout appelle à réagir pour donner à l'Europe la forme de ses convictions.

Je pense particulièrement aux deux millions de jeunes de la génération née fin 1999, en 2000 et début 2001, qui vont voter pour la première fois en mai 2019, et dont le premier bulletin de vote devra être – nous le souhaitons – pour l'Europe.

C'est à nous, à l'échelon national, qu'il revient de transmettre l'idée européenne. Cette action est entamée par l'enseignement civique, mais reste circonscrite à une dimension trop académique de l'éducation.

Des associations comme le Mouvement européen ou les Jeunes Européens s'engagent déjà dans les écoles pour rappeler que l'Europe, c'est la paix, la prospérité, la mobilité, et que l'Europe doit être, pour tous, une formidable opportunité. Je suis convaincue que ces actions vont dans le bon sens, tout comme la récente décision prise par la Commission européenne d'offrir des pass Interrail à 15 000 jeunes de dix-huit ans afin de leur permettre de découvrir l'Europe cet été.

Associer l'école à ce type d'initiatives permettrait d'offrir un écho plus large à des opérations fondatrices de la citoyenneté européenne des jeunes. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour donner envie d'Europe à notre jeunesse, à ces « primo-votants », et pour les inciter à accomplir l'an prochain leur premier acte d'adulte citoyen ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à une question aussi importante que la vôtre non seulement devant l'ensemble des députés, mais également en présence d'élèves et de jeunes, particulièrement nombreux aujourd'hui dans les tribunes du public, que je salue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, UDI-Agir et sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Il est effectivement tout à fait primordial d'ancrer l'idée européenne chez les jeunes, en leur faisant bien comprendre qu'il y va de leur avenir – nous l'avons encore vu aujourd'hui au travers de l'actualité internationale.

Cela suppose une stratégie. Cette stratégie a été définie par le Président de la République lui-même dans son discours à la Sorbonne, qui nous a fixé des objectifs ambitieux : à l'horizon 2024, chaque étudiant devra parler deux langues européennes en plus de la sienne et la moitié d'une classe d'âge devra avoir passé au moins six mois dans un autre pays européen que le sien. Nous sommes déjà totalement mobilisés pour atteindre ces objectifs.

J'aimerais insister en outre sur trois points.

D'abord, les programmes scolaires doivent faire référence à nos racines européennes, notamment gréco-latines, d'où le renouveau des langues anciennes. Les programmes scolaires doivent parler d'Europe. Ce sera le cas des programmes du lycée, à la faveur de la révision qui a lieu en ce moment même ; je l'ai indiqué dans la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes.

Deuxièmement, nous devons favoriser la mobilité, comme vous l'avez dit. Pour cela, nous devons soutenir les associations qui le font, mais aussi poursuivre des objectifs au sein même de l'éducation nationale. Ainsi, pour l'an prochain – en 2018-2019 –, j'ai fixé pour objectif que 12 % des élèves du second degré, soit 700 000 élèves, puissent effectuer un séjour à l'étranger.

Troisièmement, nous devons évidemment réussir à renforcer l'enseignement des langues européennes dans notre système. Il est déjà plus fort depuis la rentrée dernière, grâce au rétablissement des classes bilangues et des sections européennes, qui avaient été supprimées. Nous avons ainsi envoyé un signal très important, pour que vive la France et que vive l'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM ainsi que sur les bancs des groupes MODEM, UDI-Agir et LR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Deprez-Audebert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 883

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mai 2018](#)